

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20241217-D-43-2024-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 décembre 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, M. Gilles GARDIENNET, M. Pierre ARTAUX, Mme Séverine CHARLOT.

**Absent excusé :** M. Romain MUNIER

**Ont donné pouvoir** :- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN  
- Mme Estelle TURAN à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**PROPOSITION D'ACHAT DES PARCELLES CADASTREES AD N° 140-141-142 – NOUVELLE OFFRE**

43/2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date 10 octobre 2024 concernant la proposition d'achat des parcelles bâties et non bâties cadastrées AD N° 140-141-142 d'une superficie totale de 2 a 63 ca et situées 2 rue du Moulin de Champdamoy au prix de 40 000.00 €.

Considérant le refus du vendeur sur la proposition d'achat de la commune.

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir ces parcelles afin de revitaliser et de redynamiser les activités économiques et commerciales du centre-bourg et y installer deux cellules commerciales dont une destinée à l'épicerie participative (installée actuellement dans un bungalow situé sur la place de la Mairie et gérée par des bénévoles), un logement communal et/ou une salle de réunion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de reconsidérer l'offre d'achat de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 Pour – 4 abstentions) :

- Donne son accord et autorise le Maire à faire une proposition d'achat de ces parcelles bâties et non bâties cadastrées AD N° 140-141-142 d'une superficie totale de 2 a 63 ca et situées 2 rue du Moulin de Champdamoy, au prix de soixante mille euros (60 000.00 €).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **18 décembre 2024**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **18 décembre 2024**  
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

